



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Vendredi 17 mai 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

Journée des 1 – 4 et 5 mai 2024

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522380 : AEP VERDREL – FC BUSNES (b)

1^{er} forfait de BUSNES.

VERDREL bat BUSNES par forfait 5/0.

Amende de 25 € à BUSNES.

Rencontre 26522448 : FCE LA BASSEE – ES DOUVRIN (b)

1^{er} forfait de DOUVRIN.

LA BASSEE bat DOUVRIN par forfait 5/0.

Amende de 25€ à DOUVRIN.

SENIORS D6 – POULE E

Rencontre 26522841 : FC MERICOURT – US ARLEUX (b)

1^{er} forfait d'ARLEUX.

MERICOURT bat ARLEUX par forfait 5/0.

Amende de 25 € à ARLEUX.

Rencontre N°26845610 AS PONT A VENDIN – AAE DOURGES

1^{er} forfait de PONT A VENDIN.

DOURGES bat PONT A VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 25 € à PONT A VENDIN.

SENIORS D7 POULE A

Rencontre 26674881 : SCF ACHICOURT (b) – JS ACHIET LE PETIT

1^{er} forfait d'ACHIET LE PETIT.

ACHICOURT bat ACHIET LE PETIT par forfait 5/0.

Amende de 12.50 € à ACHIET LE PETIT.

Rencontre 26674947 : US PAS (c) – AS HENIN KENNEDY (b)

1^{er} forfait d'HENIN KENNEDY.

PAS bat HENIN KENNEDY par forfait 5/0.

Amende de 25 € à HENIN KENNEDY.

Rencontre 26674948 : AS QUIERY LA MOTTE (b) – AS MAROEUIL (b)

1^{er} forfait de QUIERY LA MOTTE.

MAROEUIL bat QUIERY LA MOTTE par forfait 5/0.

Amende de 25 € à QUIERY LA MOTTE.

SENIORS D7 – POULE C

Rencontre 26816676 : AG GRENAY – FC BEAUMONT

2^{ème} forfait de BEAUMONT.

GRENAY bat BEAUMONT par forfait 5/0.

Amende de 50 € à BEAUMONT

SENIORS D7 – POULE D

Rencontre 26675372 : ES LAVENTIE (c) – ES THIENNES

1^{er} forfait de THIENNES.

LAVENTIE bat THIENNES par forfait 5/0.

Amende de 25 € à THIENNES

SENIORS D7 – POULE E

Rencontre 27388526 : EC MAZINGARBE (c) – AEP VERDREL (c)

2^{ème} forfait de VERDREL

MAZINGARBE bat VERDREL par forfait 5/0.

Amende de 50 € à VERDREL

FEMININES SENIORS A 8 – POULE C

Rencontre 26861246 : US BOUBERS – ENT. ASB. ESA

1^{er} forfait d'ENT. ASB. ESA.

BOUBERS bat ENT. ASB. ESA par forfait 5/0.

Amende de 15 € à ENT. ASB. ESA.

Match retour à BOUBERS.

U18 D2 – POULE A

Rencontre 27661876 : FC LA COUTURE – ESP. CALONNE LIEVIN

2^{ème} forfait d'ESP. CALONNE LIEVIN.

LA COUTURE bat CALONNE LIEVIN par forfait 5/0.

Amende de 30 € à ESP. CALONNE LIEVIN.

U18 D4 – POULE C

Rencontre 27662418 : US BILLY BERCLAU – EC MAZINGARBE

2^{ème} forfait de BILLY BERCLAU.

MAZINGARBE bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0.

Amende de 15 € à BILLY BERCLAU.

U15 D1 – POULE A

Rencontre 27663257 : US GONNEHEM CHOCQUES – AFC LIBERCOURT

2^{ème} forfait de LIBERCOURT.

GONNEHEM CHOCQUES bat LIBERCOURT par forfait 5/0.

Amende de 30 € à LIBERCOURT.

U16 D2 – POULE C

Rencontre 27662858 : FC HINGES – JF MAZINGARBE

2^{ème} forfait de MAZINGARBE.

HINGES bat MAZINGARBE par forfait 5/0.

Amende de 30 € à MAZINGARBE.

U15 D5 – POULE D

Rencontre 27666273 : O. HENIN – AOSC SALLAUMINES

2^{ème} forfait de SALLAUMINES.

HENIN bat SALLAUMINES par forfait 5/0.

Amende de 15 € à SALLAUMINES.

U15 D5 – POULE E

Rencontre 27666330 : AS VIOLAINES – AS SAILLY LABOURSE

3^{ème} forfait de SAILLY LABOURSE.

VIOLAINES bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 45 € à SAILLY LABOURSE.

U15 A 8 - POULE B

Rencontre 27667254 : AS CAUCHY – US LAPUGNOY

1^{er} forfait de CAUCHY.

LAPUGNOY bat CAUCHY par forfait 5/0.

Amende de 10 € à CAUCHY.

FUTSAL D2 – POULE B

Rencontre 27213900 : RAYA ESSARS FUTSAL (b) – DOURGES FUTSAL C. (b)

1^{er} forfait de RAYA ESSARS FUTSAL.

DOURGES FUTSAL bat RAYA ESSARS FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à RAYA ESSARS FUTSAL.

VETERANS A 8 – POULE B

Rencontre 26801081 : AFCL BETHUNE – AS BAILLEUL

1^{er} forfait de BAILLEUL.

AFCL BETHUNE bat BAILLEUL par forfait 5/0.

Amende de 15 € à BAILLEUL.

COUPE ARTOIS U15 A 8

Rencontre 28108497 : AS CAUCHY – DR LAMBRES

Forfait de LAMBRES.

CAUCHY bat LAMBRES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à LAMBRES.

COUPE VERDURE FUTSAL

Rencontre 28115608 : BARLIN FUTSAL C. (b) – NOEUX LES MINES FUTSAL

Forfait de NOEUX LES MINES FUTSAL.

BARLIN FUTSAL bat NOEUX LES MINES FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25€ à NOEUX LES MINES FUTSAL.

SENIORS D3 – POULE A

Rencontre 26469241 : AS MAROEUIL – SC FOUQUIERES

Réserves d'avant match de MAROEUIL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/2

Amende de 30 € à MAROEUIL.

SENIORS D3 – POULE C

Rencontre 26575655 : AS SAILLY LABOURSE – AFCL BETHUNE (b)

Réserves d'avant match de SAILLY LABOURSE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/2

Amende de 30 € à SAILLY LABOURSE.

SENIORS D4 – POULE C

Rencontre 26519292 : RC LABOURSE (b) – AS BREBIERES (b)

Réserves d'avant match de LABOURSE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/1

Amende de 30 € à LABOURSE.

SENIORS D5 – POULE E

Rencontre 26676197 : US MONCHY AU BOIS (b) – ES SAINTE CATHERINE (b)

Réserves d'avant match de MONCHY AU BOIS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/2

Amende de 30 € à MONCHY AU BOIS.

Rencontre 26676268 : FC TILLOY – ES SAINTE CATHERINE (b)

Réserves d'avant match de TILLOY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/1

Amende de 30 € à TILLOY.

SENIORS D6 – POULE A

Rencontre 26522136 : O. BURBURE (b) – FC LILLERS (c)

Observations d'après match de LILLERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/2

Amende de 30 € à LILLERS.

Rencontre 26522072 : RCV KENNEDY (b) – FC HERSIN (b)

Réserves d'avant match de RCV KENNEDY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/1

Amende de 30 € à RCV KENNEDY.

SENIORS D6 – POULE B

Rencontre 26522246 : AS PTT ARRAS – NEUVIREUIL GAVRELLE (b)

Réserves d'avant match d'ARRAS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 8/3

Amende de 30 € à ARRAS.

Rencontre 26522246 : AS PTT ARRAS – NEUVIREUIL GAVRELLE (b)

Réserves d'avant match de NEUVIREUIL GAVRELLE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 8/3

Amende de 30 € à NEUVIREUIL GAVRELLE.

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522247 : US LESTTEM (b) – ES HAILLICOURT

Réserves d'avant match de LESTREM, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Amende de 30 € à LESTREM.

SENIORS D6 – POULE D

Rencontre 26522577 : US BOUBERS (b) – US MONDICOURT

Réserves d'avant match de BOUBERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30 € à BOUBERS.

FEMININES SENIORS A 8 – POULE D

Rencontre 26861543 : ESD ISBERGUES – FC VERQUIGNEUL

Réserves d'avant match de VERQUIGNEUL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/3

Amende de 30 € à VERQUIGNEUL.

U18 D2 – POULE B

Rencontre 27661931 : FC ANNAY – US ROUVOY

Réserves d'avant match d'ANNAY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/0

Amende de 30 € à ANNAY.

U15 D2 – POULE A

Rencontre 27663346 : US BIACHE – FC LILLERS

Réserves d'avant match de BIACHE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/4

Amende de 30 € à BIACHE.

COUPE U18 LEBAS

Rencontre 8118741 : US BEUVRY – ENT. ATREBATE BOUBERS

Réserves d'avant match d'ATREBATE BOUBERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/6

Amende de 30 € à ATREBATE BOUBERS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

